



## Le Chef national adresse la parole au 10<sup>e</sup> Congrès forestier national




Le Chef national, Phil Fontaine, adresse la parole lors du 10<sup>e</sup> Congrès forestier national à Ottawa. Photo venant de l'Association forestière canadienne.

Phil Fontaine, le Chef national de l'Assemblée des Premières nations a adressé la parole lors du 10<sup>e</sup> Congrès forestier national qui a eu lieu à Gatineau, Québec en septembre 2006. Cet événement a marqué le 100<sup>e</sup> anniversaire du premier Congrès forestier national convoqué par l'Association forestière canadienne en 1906. Le thème du Congrès était : *La gestion durable des terres dans la forêt Boréal. Un défi global*. Les délégués au congrès comprenaient les hauts fonctionnaires des gouvernements et de l'industrie, y compris des compagnies d'huile et de gaz, d'exploitation minière et des forêts, des établissements de recherches et d'éducation et des organismes non-gouvernementaux. Les perspectives internationales furent incluses avec des présentations d'un représentant suédois et d'un représentant russe et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les présentations des Premières nations ont été insérées dans les domaines de divers thèmes y compris Delcho des Territoires du Nord-Ouest, l'initiative forestière Whitefeather en Ontario, la nation Innu du Labrador, le Kaska Dene du nord de la Colombie-Britannique et une vue d'ensemble des enjeux par Harry Bombay de ANFA. Le Congrès fut profitable car on a mis en évidence la nécessité d'une mise en œuvre à long terme des politiques et des pratiques de l'aménagement durable et intégré des territoires.

Au cours de ses remarques, le Chef national a observé que « plusieurs possibilités existent pour les Premières nations dans leur relation avec la forêt boréale et toutes les autres personnes qui ont un intérêt ». Il a félicité la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie au sujet de leur rapport qui identifiait les enjeux-clés et les défis et les actions recommandées qui faciliteraient l'engagement des peuples autochtones (v. chapitre 3.4 de Avenir boréal : gouvernance, conservation et développement dans la forêt boréale au Canada).

En commençant le contenu de son discours, le Chef national a rappelé aux délégués que la forêt boréale est le 'chez-nous' de la majorité des communautés des Premières nations au Canada et ces dernières ont été systématiquement exclues du développement forestier. Il déclara que les divers intérêts doivent travailler ensemble pour atteindre une balance entre la conservation et le développement et pour aborder les défis des changements climatiques, le protectionnisme du bois d'oeuvre des Etats-Unis, les feux et d'autres enjeux tels que l'infestation du dendroctone du pin.

Un point vital élaboré par le Chef national fut le besoin de certitude de la part de tous les intérêts. Ceci demandera aux Premières nations que les droits autochtones et de traités protégés selon la constitution soient respectés et tolérés par les autres gouvernements et le secteur privé et qu'ils soient traduits en avantages récupérables. De nouvelles approches seront requises pour atteindre ce but. Il a pointé à l'accord politique de la couronne au titre fédéral des Premières nations, atteint juste avant la réunion des Premiers Ministres à Kelowna et l'accord de changement transformable dont on fait la mise en œuvre en Colombie-Britannique en tant que jalons menant à de nouvelles approches.

Le Chef national a assuré l'auditoire que si de nouveaux arrangements sont développés pour devenir engagés de façon efficace, les Premières nations seraient des partenaires consentant à rendre la forêt boréale le trésor national salubre, durable et valable que l'on veut qu'elle soit pour des générations à venir. 

### Dans ce numéro

Mises à jour de la Stratégie nationale sur les forêts.....	2
Évaluation finale du PFPN.....	3
Nouveau site Web ANFA/SNF.....	3
ANFA fait la mise à jour du rapport au sujet des tenures forestières des Premières nations.....	4

### Conférence ANFA

Looking Back, Looking Forward:  
RCAP In Review

27 février au 1<sup>er</sup> mars 2007 à Ottawa

Inscrivez-vous à : [www.nafaforestry.org](http://www.nafaforestry.org)

# ANFA devient membre du comité directeur de la Stratégie nationale sur les forêts (SNF)

Lorraine Rekmans, directrice administrative de l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA), a été nommée pour siéger en tant que membre du comité directeur de la Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts (CSNF). ANFA est devenue admissible de servir en tant que membre du comité directeur après avoir signé l'Accord canadien sur les forêts en 2006. Le comité comprend trois représentants du gouvernement et trois représentants non gouvernementaux. Mike Willick est présentement président par intérim du comité jusqu'à ce que la SNF soit renouvelée.

Rekmans fera partie du comité avec Dirk Brinkman, Barry Waito, Bob Bailey et Jim Farrell. Le comité directeur est responsable de superviser la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les forêts, et il avise le président de la CSNF. De temps à autre, le président de la CSNF est invité à examiner le progrès lors des assemblées annuelles du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF).

Le comité directeur de la SNF a commencé son rôle en tant que curateur des Territoires de la SNF. Le comité

directeur supervisera la direction générale de la Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts. Le comité gère les affaires de la coalition et développera les cadres de référence pour l'étude de la SNF 2003-2008. Dans l'intervalle, la CCMF mène le développement de la prochaine SNF de 2008-2012.

La CCMF a décrit un processus de suggestions pour la prochaine stratégie. De plus amples renseignements seront rendus disponibles à l'Assemblée générale annuelle de la SNF le 21 février 2007. 🌲

## L'équipe Trois de la SNF travaille à un projet conjoint de foresterie

En tant que champion du thème 3 de la Stratégie nationale sur les forêts (SNF), ANFA a coordonné un projet pour aborder le besoin de mise en valeur du potentiel des droits autochtones et la participation dans le secteur des forêts du Canada. Cet effort est rattaché au besoin de faire la mise en œuvre du point prioritaire 3.4 de la SNF, exigeant des signataires pour « diriger le financement fédéral ou de d'autres sources disponibles pour appuyer le renforcement de capacités chez les Autochtones et la participation dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les forêts »

Le groupe de travail sur le renforcement de capacités comprend toute une gamme de parties, y compris les organismes et les communautés autochtones, les représentants des gouvernements fédéral et provincial, les compagnies forestières, les universitaires et autres. Ces parties se sont rassemblées sous une vision de secours mutuel par le biais de la mise en valeur du potentiel à la fois dans les organismes et communautés autochtones et non autochtones. Notre but est de développer un papier de discussion sur le sujet de renforcement de capacités écrit conjointement devant être publié au printemps 2007. Le papier de discussion fournira une vue d'ensemble de toute la gamme de considérations qui constituent le concept

de renforcement de capacités. Cependant, le groupe de travail essaie présentement de développer une structure plus détaillée et plus concrète, y compris huit différentes catégories de ressources (quelques fois appelées 'capitales') qu'on peut utiliser pour créer la capacité. L'idée de renforcement de capacités comprend le fait de cultiver diverses ressources, mais ça comprend également le fait de lier ces ressources à la volonté politique fondamentale, de faire la mise en œuvre des droits et des titres autochtones en matière de ressources forestières.

Un point intéressant surgissant des discussions du groupe de travail sur le renforcement des capacités aborde la question de, « Quelles capacités devons-nous bâtir? » Dans ce genre de discussions, il est généralement présumé que ce sont les groupes autochtones qui manquent de capacités. Mais c'est seulement une partie de l'histoire : En fait, les organismes et les communautés autochtones possèdent déjà plusieurs ressources, par exemple, le savoir traditionnel, une habileté à combler et à s'adapter à différentes cultures, et plusieurs leaders solides. Le gros du problème est actuellement dans la deuxième partie de notre structure de capacités – comment reconnaître et appliquer les ressources en vigueur pour que nous puissions améliorer les droits autochtones et la participation dans le secteur forestier.

Ceci peut être en grande partie une question d'améliorer le degré d'ajustement des mesures institutionnelles (les dispositions d'occupation, les procédures de planification et de décisions, etc.) avec les contributions que les autochtones sont présentement aptes à faire.


Le deuxième côté de la question « capacité pour qui » sont les parties non autochtones. Le consensus du groupe de travail sur les capacités est que les gouvernements et les compagnies forestières ont également besoin de renforcement de capacités. Bien sûr, l'écart de capacité est d'un genre différent : par exemple, au lieu de compétences techniques, les compagnies forestières devraient peut-être bâtir leur compréhension des droits et des titres autochtones. Un autre exemple serait qu'au lieu de ressources financières, les Affaires indiennes et du Nord Canada peuvent nécessiter plus de ressources humaines ayant de l'expertise spécifique à la foresterie. Bref, le groupe de travail trouve que le renforcement de capacités est une route à deux sens et les avantages sont aussi à deux sens.

**Pour de plus amples renseignements au sujet du groupe de travail sur les capacités et la SNF en général, communiquez avec le bureau de ANFA ou visitez le Site Web : [www.nafaforestry.org/forest\\_home/nfs.html](http://www.nafaforestry.org/forest_home/nfs.html)** 🌲

# Révision du Programme de foresterie des Premières nations (PFPN)


Le Programme de foresterie des Premières nations (PFPN) est un programme conjoint parrainé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et Ressources naturelles Canada (RNCAN). Il est le seul programme fédéral réservé spécifiquement à la participation des Premières nations dans le secteur des forêts. Ce programme fournit 5 millions de dollars par année sur le plan national. Le PFPN est un programme basé sur un protocole d'entente entre MAINC et RNCAN, et doit devenir périmé le 31 mars 2008.

En prévision de l'évaluation finale du programme et avec l'intention de préconiser un nouveau programme amélioré, les Premières nations préparent des résolutions et des stratégies pour influencer des programmes futurs sur l'aménagement des forêts. Il y a eu un bon nombre de résolutions proposées et passées au cours des derniers mois.

Pendant un certain nombre d'années, la gestion des régions boisées, des terres de réserve indienne au Canada, a attiré des critiques de plusieurs sources depuis au moins le milieu des années 1980. Une des plus grandes critiques a été que les programmes de foresterie de réserves indiennes n'incorporent pas de façon adéquate les préoccupations de la gestion des ressources contemporaines en matière de durabilité de l'environnement. De plus, le vérificateur général du Canada a noté en 1992 des préoccupations que MAINC ne pouvait pas remplir ses responsabilités de rapporter les revenus issus de la récolte du bois sur les terres des Premières nations. En réponse, MAINC a recherché un partenariat avec RNCAN et se fonde sur l'expertise du Service canadien des forêts pour administrer le PFPN. Il est prévu que les Premières nations fassent des recommandations sur la façon dont les programmes futurs peuvent être améliorés pour aborder les besoins de gestion des forêts des Premières nations. 

## AVIS : Aménagistes forestiers et techniciens autochtones en sylviculture

Les Initiatives stratégiques autochtones du Réseau canadien de forêts modèles procèdent à une enquête des aménagistes forestiers et des techniciens autochtones en sylviculture. Le Réseau canadien de forêts modèles travaillent à développer des stratégies qui encourageront les jeunes autochtones à choisir la foresterie comme carrière. Pour ces motifs, nous voulons entendre les aménagistes forestiers et les techniciens au sujet de leur choix de foresterie comme carrière.

**Pour participer à l'enquête, veuillez communiquer avec Reg Parsons au 709-637-4906 ou par courriel : [reg.parsons@nrca.gc.ca](mailto:reg.parsons@nrca.gc.ca)** 

## ANFA et les partenaires de SNF lancent le site Web de « Chez-nous dans la forêt »


Les forêts du Canada sont le « chez-nous » de la majorité des Premières nations et des Métis du Canada. Maintenant, les gens concernés avec les droits autochtones et la participation dans le secteur forestier ont un domicile à l'Internet. Le site Web de « Chez-nous dans la forêt » a été lancé au mois d'août 2006 comme endroit où vous pouvez retrouver des outils, des nouvelles et des renseignements au sujet de toute une gamme d'enjeux. Nous invitons également des commentaires sur la façon d'améliorer le site Web pour que ce dernier vous soit encore plus utile.

Visitez le : [www.nafaforestry.org/forest\\_home](http://www.nafaforestry.org/forest_home) 

## Un nouveau pavillon des Premières nations à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Un nouveau pavillon des Premières nations est désigné pour la construction à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), Québec. Le coût total est estimé à près de 9 millions de dollars. Les gouvernements fédéral et provincial ont un montant engagé de 3.8 millions de dollars et des groupes locaux ont prélevé 1.25 million de dollars.

L'immeuble sera un élément-clé de la stratégie de l'UQAT de développer des programmes d'éducation postsecondaire qui respectent et rendent service aux étudiants de culture autochtone. Ce sera un endroit spécial où l'université, l'identité et le développement se rencontrent. Le pavillon des Premières nations sera érigé au Centre d'études supérieures Lucien Cliche à Val-d'Or, qui héberge présentement les campus de l'UQAT et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les membres des Premières nations sont à la hausse dans la population étudiante de l'UQAT. Un autre développement principal en voie d'approbation à l'UQAT est l'établissement d'un président de recherches dans la foresterie sociale et autochtone. Les directeurs sont présentement à la recherche de financement pour cet enjeu important, tout en espérant un lancement en 2007. 



**ASSOCIATION  
NATIONALE DE  
FORESTERIE  
AUTOCHTONE**

396, rue Cooper, bur 300  
Ottawa (Ontario)  
K2P 2H7

Tél. : 613.233.5563  
Télec. : 613.233.4329  
Courriel : nafa@web.ca


[www.nafaforestry.org](http://www.nafaforestry.org)

« **Promotion des concepts  
de la gestion durable  
des forêts.** »

## **ANFA fait la mise à jour du rapport au sujet des tenures forestières des Premières nations**

Cette année ANFA entreprendra une étude de recherches qui documentera la tendance d'augmenter les tenures forestières des Premières nations au Canada et qui fournira une analyse des facteurs contribuant à cette tendance. Cette étude fournira également une analyse comparative des changements de tenures depuis que le rapport 2002-2003 des tenures a été complété. Cette étude servira à démontrer les tendances récentes au cours des derniers quatre ans dans l'allocation de tenures et fournira, de plus, des renseignements à rapporter sur le progrès lié au point prioritaire 3.5 au sein du thème Droits et participation des peuples autochtones de la Stratégie nationale sur les forêts 2003-2008.

Les forêts du Canada couvrent 417 6 millions d'hectares et représentent 10% du terrain forestier total au monde. La majorité des terrains forestiers au Canada appartiennent à l'état: 71% appartiennent au gouvernement provincial et 25% appartiennent aux gouvernements fédéral et territorial. L'autre 6% est détenu par des intérêts privés. Afin de gérer les terrains forestiers, les gouvernements provinciaux ont institué des politiques forestières sous forme d'un mode de faire valoir qui régleme les pratiques de la gestion des forêts, accorde les droits de récolte du bois et délègue les responsabilités de la gestion des forêts au secteur privé. Les Territoires du Nord-Ouest gèrent leur propre mode de faire valoir alors que le transfert du secteur de compétence du gouvernement fédéral à l'administration territoriale du Yukon est un processus actuellement en cours.


L'étude sera publiée en mars 2007. Ce projet est financé par le Programme de foresterie des Premières nations. 



### **Attention Étudiants autochtones en foresterie**

La *Canadian Aboriginal Science and Technology Society (CASTS)* offre une adhésion gratuite aux étudiants autochtones en science et technologie.

L'adhésion à CASTS vous fournira un grand nombre de services y compris des renseignements au sujet des possibilités d'emploi. Les possibilités d'emploi vous parviendront pas courriel. Se joindre à CASTS est rapide et facile en utilisant le formulaire de demande en ligne.

**Pour de plus amples renseignements, visitez le Site Web de CASTS à : [www.castcs.ca](http://www.castcs.ca)** 

## **Association nationale de foresterie autochtone**

L'ANFA a pour mission de promouvoir la participation des Autochtones dans le cadre d'initiatives d'aménagement forestier et de possibilités commerciales connexes. L'ANFA souscrit au principe de l'aménagement forestier polyvalent, principe qui implique la reconstitution et l'aménagement durable de la ressource forestière pour satisfaire à un vaste éventail de besoins des collectivités.

L'ANFA est le fruit d'une initiative populaire appuyée par les Premières nations et d'autres groupes et organismes autochtones qui œuvrent dans le domaine de la foresterie à l'échelon régional ou communautaire.



**Le conseil d'administration se compose de dix représentants, soit un de chacune des provinces et de chaque territoire à l'exception de la région de l'Atlantique qui compte deux représentants.**



#### **Nouveau-Brunswick & Î.-P.-É.**

*Dennis Simon, Premières nations de Elsipogtog*

#### **Nouvelle-Écosse & Terre-Neuve**

*Alton Hudson, Confederacy of Mainland Mi'kmaq*

#### **Québec**

*À combler*

#### **Ontario**

*Raymond Ferris, Weekoban Inc.*

#### **Manitoba**

*Frank Turner, Conseil tribal Swampy Cree*

#### **Saskatchewan**

*Henry Morin, Nation Crie Peter Ballantyne*

#### **Territoires du Nord-Ouest**

*À combler*

#### **Alberta**

*À combler*

#### **Colombie-Britannique**

*Dave Nordquist, Bande indienne de Adams Lake*

#### **Yukon**

*Blanche Warrington, Premières nations Teslin Tlingit*

### **Coordonnées : ANFA**

396, rue Cooper, bureau 300, Ottawa (ON) K2P 2H7 ou  
59, Pakwanagemag Inamo, Golden Lake (ON) K0J 1X0  
Tél. : 613.233.5563 • Téléc. : 613.233.4329  
Courriel : nafa@web.ca • Site Web: [www.nafaforestry.org](http://www.nafaforestry.org)



#### **Sources Mixtes**

Groupes de produits issus de forêts bien gérées et d'autres sources contrôlées.  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org) Cert no. SW-COC-1493  
© 1996 Forest Stewardship Council

#### **Production du bulletin de l'ANFA**

Imprimeur : Imprimerie Anishinabe  
Traduction : R&D Services de traduction  
Imprimé sur papier FSC